

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 septembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

Convocation envoyée le 20 septembre 2012

Publié le 28 septembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 8

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. François DESEILLE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Didier MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Gérard DUPIRE	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
Mme Christine DURNERIN	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Franck MELOTTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
M. Gaston FOUCHERES	M. Alain LINGER pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
M. Nicolas BOURNY	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Rémi DELATTE	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Modification du contrat de l'ingénieur environnement S.M.E (système de management environnemental)

L'ingénieur environnement S.M.E (système de management environnemental) dispose depuis le 1er juin 2012 d'un contrat à durée indéterminée. Les fonctions qu'il exerce depuis 2006 peuvent être synthétisées comme suit :

- Mise en place, gestion et animation d'un système de management environnemental (Document unique, Gestion des procédures internes, des entreprises extérieures, des risques professionnels, mise en oeuvre d'actions de sensibilisation et de formation des personnels, communication),
- Participation à la gestion technique et administrative du site et à l'encadrement des personnels (Réalisation et suivi de tableaux de bord d'exploitation, Suivi des contrôles réglementaires, Rédaction de pièces de consultations (marchés publics), Participation aux programmes d'actions confiées par la Collectivité),
- Participation au suivi d'études, de travaux et d'opérations de grande envergure (Remplacement de la centrale de production d'électricité, Création d'une chaîne de traitement des DASRI puis responsabilité de l'exploitation de l'unité...).

Le poste occupé va évoluer puisque l'ingénieur aura la responsabilité du service Energie. Dans ce cadre, il aura pour mission de proposer et d'organiser la stratégie énergétique de l'agglomération et de la ville de Dijon afin de répondre aux enjeux réglementaires, techniques et de conception. Il sera notamment chargé des dossiers suivants :

- participation à la déclinaison et à la mise en place de la stratégie énergétique décidée par les élus au sein de la ville et de l'agglomération,
- formalisation des actions définies,
- suivi des contrats et délégations rattachés au service,
- organisation des activités du service : gestion comptable et budgétaire, et assurer le suivi technique des prestataires avec les agents et suit le travail des agents ;

La complexité et l'ampleur des chantiers gérés, l'investissement et les compétences qu'apporte l'intéressé dans la mise en oeuvre des missions qui lui incombe, amènent à proposer une modification de son contrat et à revaloriser sa rémunération, qui est actuellement basée en référence à la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux et qui serait désormais basée en référence à la grille indiciaire des ingénieurs principaux territoriaux. Ce dernier serait en outre éligible au régime indemnitaire correspondant (Prime de service et de rendement et Indemnité spécifique de service).

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **De fixer** au 1er octobre 2012 la rémunération de l'ingénieur environnement S.M.E (système de management environnemental) en référence à la grille des ingénieurs principaux territoriaux et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et à l'indemnité spécifique de service dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires.
- **D'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.